

ÉLECTIONS MUNICIPALES | SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Par cet avis public, Daniel Boudreault, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble à et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise dans la Municipalité de Boischatel :

1. Vous **pourriez avoir le droit de voter** si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la Municipalité **depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant**.
2. Pour avoir ce droit, vous **devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021**. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, **une demande d'inscription**;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, **une procuration désignant une seule personne**, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis sur le site internet : boischatel.ca/ville/elections ou en communiquant avec le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Les propriétaires et les copropriétaires d'un immeuble, domiciliés à l'extérieur de la Municipalité de Boischatel, qui désirent être inscrits sur la liste électorale doivent **retourner le formulaire approprié**, dûment complété, au bureau du président d'élection **avant le 3 octobre 2021**.

Si la demande d'inscription ou la procuration est transmise après le 3 octobre 2021, mais au plus tard le 25 octobre 2021, elle sera considérée comme une demande de modification effectuée dans le cadre de la révision de la liste électorale municipale.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

5. Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si, **entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021**, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

.../2

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec le président d'élection :

Daniel Boudreault
45, rue Bédard, Boischatel (QC) GOA 1H0
418.822.4500 | elections@boischatel.net

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 17 AOÛT 2021



Daniel Boudreault
Président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, président d'élection, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville, au Centre sportif et sur le site internet de la Municipalité, entre treize (13 h) heures et seize (16 h) heures, le 17^e jour du mois d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 17^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2021.



Daniel Boudreault
Président d'élection